

**MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

(Page n° 1/3)

L'an deux mille vingt-deux le mercredi vingt-neuf juin à quatorze heures, les membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes de Chinon Vienne et Loire (CC CVL) se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la Mairie de Savigny en Véron située Le Bourg à Savigny en Véron.

**DATE DE LA CONVOCATION : 22 JUIN 2022**

**PRÉSENTS :**

MME C.MARCHAL – MME L.VUILLERMOZ – MME C.LAMBERT – MME F.HENRY – M .PAVY  
– MME F.ROUX – MME D.TIJOU – M. J.LAMARCQ – MME B.BACHET – M. A.DUBOIS – MME  
C.FROLA

**ABSENCES OU REPRÉSENTATIONS :**

M. JL.DUPONT a donné pouvoir à MME C.LAMBERT  
MME G.HAILLOT-ENSARGUET excusée  
M. S.PINAUD excusé  
M. D.GODOY a donné pouvoir à MME F.HENRY  
M. R.GUÉRIN excusé  
M. J.BROSSARD a donné pouvoir à MME C.FROLA  
M. C.HOUVENAGHEL a donné pouvoir à MME D.TIJOU  
M. P.RALLE excusé

**PRÉSIDENTE DE SÉANCE : MME C.LAMBERT**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME B.BACHET**

Nombre de membres en exercice : 19	Nombre de votes POUR : 15
Nombre de membres démissionnaires : 0	Nombre de votes CONTRE : 0
Nombre de membres présents : 11	Nombre d'ABSTENTIONS : 0
Nombre de pouvoirs : 4	Nombre de NON VOTANTS : 0

**PRÉSENTATION :**

La Présidente de séance rappelle à l'Assemblée que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la structure.

Ainsi, compte tenu de la nouvelle organisation des résidences autonomes et pour assurer le roulement entre les agents, il est nécessaire d'avoir deux personnes à temps complet pour gérer les nuits (notamment pour la résidence La Baronnière). De ce fait, il est proposé de porter la durée du temps de travail du poste vacant d'adjoint technique territorial, actuellement à temps non complet pour une durée de 28 heures par semaine, à 35 heures par semaine soit à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

De plus, compte tenu de l'arrivée par voie de mutation d'un agent rédacteur territorial pour assurer le remplacement de la responsable hôtelière des Charmes qui part en retraite, il est proposé de transformer le poste d'agent social principal de première classe à temps complet en un poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**Le conseil d'administration,**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant les besoins des services au sein de la collectivité,



**après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- de modifier le tableau des effectifs tel que proposé en annexe
- d'inscrire au budget les crédits prévus à cet effet.

Certifié exécutoire, compte tenu :  
-de la publication le *06 juillet 2022*  
-de la transmission en sous-préfecture le *06 juillet 2022*  
Le Président du CIAS  
Jean-Luc DUPONT.

Pour copie conforme  
Le Président du CIAS,  
Jean-Luc DUPONT.



**ANNEXE N° 1 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Tableau des effectifs de la Résidence La Baronnière au 1<sup>er</sup> juillet 2022**

FILÈRE	Emploi	CATEGORIE	EFFECTIF	DONT TEMPS COMPLET	DONT TEMPS NON COMPLET	Temps de travail des agents à TNC	EFFECTIF POURVU	DONT STAGIAIRE OU TITULAIRE	DONT CDD DE DROIT PUBLIC	DONT CDI DE DROIT PUBLIC
MEDICO SOCIALE	AGENT SOCIAL	C	2	1	1	1 agent : 11,5/35	2	2	0	0
<b>Total Filière Médico-sociale</b>			<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	3	2	1	1 agent : 28/35	2	2	0	0
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	C	6	3	3	1 agent : 18/35 2 agents : 28/35	5	4	1	0
<b>Total Filière Technique</b>			<b>9</b>	<b>5</b>	<b>4</b>		<b>7</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

11	6	5	9	8	1	0
EFFECTIF BUDGETAIRE	DONT TEMPS COMPLET	DONT TEMPS NON COMPLET	EFFECTIF POURVU	DONT STAGIAIRE OU TITULAIRE	DONT CDD DE DROIT PUBLIC	DONT CDI DE DROIT PUBLIC

**Tableau des effectifs de la Résidence Les Charmes au 1<sup>er</sup> septembre 2022**

FILÈRE	Emploi	CATEGORIE	EFFECTIF	DONT TEMPS COMPLET	DONT TEMPS NON COMPLET	Temps de travail des agents à TNC	EFFECTIF POURVU	DONT STAGIAIRE OU TITULAIRE	DONT CDD DE DROIT PUBLIC	DONT CDI DE DROIT PUBLIC
ADMINISTRATIF	REDACTEUR TERRITORIAL	B	1	1		35/35	1	1	0	0
MEDICO SOCIALE	AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	1		1	30/35	1	1	0	0
MEDICO SOCIALE	AGENT SOCIAL	C	8	2	6	1 agent : 11,5/35 1 agent : 17,5/35 1 agent : 28/35 2 agents : 30/35 1 agent : 32/35	7	6	1	0
<b>Total Filière Médico-sociale</b>			<b>10</b>	<b>3</b>	<b>7</b>		<b>9</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1	1			1	1	0	0
<b>Total Filière Technique</b>			<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

11	4	7	10	9	1	0
EFFECTIF BUDGETAIRE	DONT TEMPS COMPLET	DONT TEMPS NON COMPLET	EFFECTIF POURVU	DONT STAGIAIRE OU TITULAIRE	DONT CDD DE DROIT PUBLIC	DONT CDI DE DROIT PUBLIC

